



Règlement 2008-47 de la CMM sur l'assainissement des eaux Formulaire à compléter pour les ateliers d'entretien, de réparation, de lavage de véhicules moteurs et de pièces moteurs

SERVICE DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Espace réservé à l'administration

N° de matricule :

N° de demande :

Date de la demande :

Identification du local faisant l'objet de la demande

Adresse :

N° de lot :

Identification du propriétaire de l'immeuble

Nom :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Identification du répondant

Nom :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Identification de l'exploitant de la place d'affaires

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse de correspondance :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Raison sociale :

N° d'entreprise du
Québec (NEQ) :

ATTENTION : La capacité en véhicules par semaine et le nombre de postes de travail doivent être spécifiés dans le tableau suivant.

Nature des activités réalisées dans le local				
Type	Activité	Séparateur Eau/huile obligatoire	Capacité en véhicules par semaine	Nombre de postes de travail
Ateliers d'entretien, de réparation, de lavage de véhicules moteurs ou de pièces mécaniques	Mécanique véhicules automobiles	X		
	Mécanique véhicules lourds	X		
	Lavage véhicules / Réparation carrosserie	X		N/A
	Réparation/ Entretien pièces véhicules	X		
	Application d'antirouille	X		
	Fabrication mécanique/ usinage	X	N/A	
	Réparation transmission/ radiateur	X		
	Lavage de pièces / dégraissage	X	N/A	
	Installation accessoires / véhicules			
	Vente de véhicules / Vente de carburant		N/A	N/A

Séparateur eau/huile	
Avez-vous un séparateur eau/huile fonctionnel pour le traitement des eaux captées et des évier de travail, couvrant la partie atelier et/ou garage de votre établissement?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Avez-vous un puisard de captage ou décanteur fonctionnel pour récupérer les sédiments des eaux captées et des évier de travail, couvrant la partie atelier et/ou garage de votre établissement?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Ces équipements d'assainissement sont-ils vidangés et nettoyés périodiquement par une entreprise qualifiée?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si OUI , selon quelle fréquence :	

Note : Lors de l'installation ou du remplacement d'un séparateur eau/huile, le propriétaire ou l'exploitant d'une entreprise effectuant l'entretien, la réparation ou le lavage des véhicules moteurs ou de pièces mécaniques doit conserver, et fournir à la Ville sur demande, les renseignements suivants : la marque, le numéro de modèle, la capacité totale en liquide, la capacité totale de rétention d'huile et la date d'installation ou de remplacement de cet équipement. Les preuves d'entretien et d'élimination des résidus doivent être conservées pendant une période de deux ans et fournies, sur demande, à la Ville. Il est interdit d'ajouter des produits émulsifiants, des enzymes, des bactéries, des solvants, de l'eau chaude ou tout autre agent pour évacuer les huiles dans le réseau d'égout.

Consentement du requérant	
<input type="checkbox"/>	Je consens à l'utilisation des renseignements fournis dans ce formulaire, à leur communication aux personnes concernées par son traitement et ce, pour la durée utile à l'administration.

Déclaration du requérant	
Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et que toutes les eaux provenant de son entreprise qui sont susceptibles d'entrer en contact avec de l'huile et/ou des sédiments sont, avant d'être déversées dans un ouvrage d'assainissement, traitées par un séparateur eau-huile et/ou un décanteur. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur et comprend que le présent formulaire ne constitue pas une demande de permis.	
Signature du requérant :	
Nom et prénom :	
Date :	

Ville de Blainville, Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique
 Hôtel de ville, 1000, chemin du Plan-Bouchard, Blainville (Québec) J7C 3S9
 Téléphone : 450 434-5254 | Courriel : urbanisme@blainville.ca | www.blainville.ca

